

## Compte Rendu du Comité Syndical du S.I.S.T.O. du Mercredi 25 JUNI 2014

### Etaient présents :

- MM. Didier FUSELIEZ, Marc PAULOIN – Andigné
- M. Guy DUBRAY – Brain sur Longuenée
- M. Emmanuel de GELIS – Chambellay
- MM. Guy CHESNEAU, Cyril COSTE – Champteussé/Baconne
- M. Tony AUGEREAU – Gené
- Mme Francine RICHARD, M. Stéphane PERNET, Mme Frédérique LEHON – Grez Neuville
- M. Jean Jacques JUTEAU – La Jaille Yvon
- MM. Michel GUILLOIS, Daniel CHALET, Mme Isabelle PRAT – Le Lion d'Angers
- M. Thierry DAILLER – Montreuil sur Maine
- MM. Dominique HAURILLON, Loic LOCHIN – Sceaux d'Anjou
- M. Patrick GUILLAUMET – Thorigné d'Anjou
- M. Patrice BERTHELOT – Vern d'Anjou
- Mme Nathalie CHEVILLARD, M. Jean Alain CHEVILLARD – Angrie
- M. Yannick DELAROCHE, Mme Marie Thérèse DEROUET – Chazé sur Argos
- M. Alain RAYMOND – Freigné
- MM. Joseph GAUTIER, Albin DE MACEDO – LOIRE
- MM. Christian BOULMANT-NOMBALLAIS, Bernard DENOUS – Aviré
- MM. Hubert BOULTOUREAU, Emmanuel JOLIVEL – Bourg d'Iré
- MM. Germain PASSELANDE, Ludovic FLORTE – La Chapelle/Oudon
- MM. Guy BAUDOIN, David GUICHETEAU – Châtellais
- M. André GEORGET – Ferrière de Flée
- M. Frédéric CHERBONNIER – L'Hôtellerie de Flée
- M. Dominique PELLUAU – Louvaines
- M. Serge SEJOURNE, Mme Karine PERRAULT – Marans
- MM. Marcel GARNIER – Montguillon
- M. Daniel BROSSIER, Mme Bernadette MARTIN – Noyant la Gravoyère
- M. Laurent PLUCHART, Mmes Anne-Cécile THOMAS, Laure CAILLIERE – Nyoiseau
- Mme Thérèse MARSAIS, Mme Céline PAUMIER – Ste Gemmes d'Andigné
- M. André BELLIER – St Martin du Bois
- M. Guillaume COTTIER – St Sauveur de Flée
- M. Joseph GALON – Segré

### Etaient Excusés :

- M. Sylvain ESNAUD – Chambellay
- M. Dominique LANGLAIS – Chenillé Changé
- M. Jean Pierre FERRE – Gené
- M. Jean Pierre VAUTHIER – La Jaille Yvon
- M. Nooruddine MUHAMMAD – Le Lion d'Angers
- M. Xavier MASSERON – Montreuil sur Maine
- M. Nicolas HENIQUE – Thorigné d'Anjou
- Mme Karine MARCHAND, M. Bernard BOUVILLE – Vern d'Anjou
- Mme Patricia SOUPAULT, Dominique GASDON – Freigné
- Mme Marie Bernadette GROSBOIS – L'Hôtellerie de Flée
- M. Dany CHAVET – Louvaines
- Mme Geneviève BURET – Noyant la Gravoyère

- M. Loic MARSOLLIER – St Martin du Bois
- MM. Marc JUBLIN, Philippe MORICEAU, Mme Françoise DENIS-POIZOT - SEGRE

Etaient Absents :

- Mme Cathie BOULAY – Brain sur Longuenée
- M. Jean Luc WALLET – Chenillé Changé
- Mme Michèle SEVILLA, M. Jean Claude BRISSET – Pruillé
- M. Philippe LEMALE – La Ferrière de Flée
- M. Patrick BIANG NZIE – Montguillon
- M. Jean Claude TAULNAY – Ste Gemmes d'Andigné
- Mme Yolande BLANCHARD – St Sauveur de Flée

Monsieur Jean Pierre FERRE a donné pouvoir à Monsieur Tony AUGEREAU.

Le secrétaire de séance est Monsieur COSTE (Champteussé/Baconne)

Le diaporama est joint au Compte-rendu.

### **1. Approbation du compte-rendu du 21 Mai 2014**

Vote : unanimité

### **2. Désignation des délégués dans les commissions**

Monsieur BELLIER présente les activités des 4 commissions :

- Commission marché/appeal d'offres
- Commission Communication/Prévention
- Commission finances/grille tarifaire
- Commission nouvelles filières

Ensuite les commissions sont établies par des membres volontaires du comité syndical.

**La Commission Marché/appeal d'offres** est composée de 4 personnes dont un vice-président et 3 membres du bureau : M. BELLIER Président de la Commission, et les membres sont MM. CHALET, BROSSIER, BOULTOUREAU

**La Commission Communication/Prévention** est composée de 10 personnes dont un vice-président, 3 membres du bureau et 6 membres du comité syndical.

Monsieur GAUTIER Joseph est Président de la Commission, les membres sont MM. HAURILLON Dominique et Mmes LEHON Frédérique, PRAT-VERGER Isabelle, DENIS-POIZOT Françoise, RICHARD Francine, M. BERTHELOT Patrice.

Si des personnes souhaitent intégrer cette commission, il reste 3 places disponibles. Il est possible de se faire connaître auprès de M. GAUTIER Joseph, vice-président ou Mlle RAFFIN Céline, technicienne au SISTO.

**La Commission Finances/grille tarifaire** est composée de 10 personnes dont un vice-président, 3 membres du bureau et 6 personnes du comité syndical.

Monsieur PASSELANDE Germain est Président de la Commission, les membres sont MM. FERRE Jean Pierre, RAYMOND Alain, GAUTIER Joseph, PAULOIN Marc, HENIQUE Nicolas, JUBLIN Marc, SEJOURNE Serge, PLUCHART Laurent et Mme MARSAIS Thérèse.

**La Commission des nouvelles filières** est composée de 10 personnes dont un vice-président, 3 membres du bureau et 6 personnes du comité syndical.

Monsieur CHALET Daniel est Président de la Commission, les membres sont MM. PELLUAU Dominique, GALON Joseph, PASSELANDE Germain, PERNET Stéphane, AUGEREAU Tony, GUILLAUMET Patrick, BROSSIER Daniel, MORICEAU Philippe, JOLIVEL Emmanuel.

### **3. Indemnités des élus**

Monsieur PASSELANDE présente la grille d'indemnité des élus du SISTO suivant des barèmes fixés par les textes en vigueur. Lors du précédent mandat le Président et les Vice-présidents bénéficient d'une indemnité à hauteur de 75 % du barème. Monsieur PASSELANDE propose de passer le taux de rémunération du Président à 100% compte tenu de la charge de travail qu'occasionne le SISTO.

Après discussion, un vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 51

Suffrage exprimé : 40

Nul et blanc : 11

Oui pour l'augmentation : 23

Non pour l'augmentation : 17

Le taux de l'indemnité du Président passe à 100 % soit 25,59 % de l'indice brut 1015 et le taux des vice-présidents reste à 75 % soit 7,68% de l'indice brut 1015.

### **4. Rapport annuel 2013**

Monsieur BELLIER présente le rapport annuel 2013 concernant la partie technique et financière. Le document a été adressé avec la convocation. (Voir le diaporama concernant les différents tonnages).

En résumé le coût moyen du service s'élève à 62,07 € par habitant. Le coût ressort du compte administratif 2013.

VOTE : Unanimité

### **5. Assurance statutaire du SISTO**

Monsieur BELLIER informe qu'actuellement l'assurance du personnel du SISTO est assurée par GRASS SAVOYE dans le cadre d'un appel d'offres groupé avec la Centre de Gestion. Le contrat se termine le 31 décembre 2014. Les taux de cotisations sont à 5,69% pour le personnel titulaire et 1,30% pour le personnel non titulaire. Le SISTO a fait lancé une consultation en direct auprès de la SMACL et GROUPAMA. Pour les mêmes garanties, l'assurance GROUPAMA a proposé les taux suivants : 4,70% pour le personnel titulaire et 1,40% pour le personnel non titulaire.

VOTE : unanimité pour le contrat avec GROUPAMA

## **6. Confection de la paie par le Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion de Maine et Loire assure la confection de la paie et l'établissement des déclarations pour le compte du SISTO. Une convention doit être signée avec le centre de gestion pour la durée du mandat. La facturation des prestations sera effectuée semestriellement pour un coût de 4,50 € par bulletin et par mois.

VOTE : unanimité

## **7. Modification du règlement de service**

Monsieur BELLIER informe qu'il est nécessaire d'ajouter un article dans le règlement concernant les usagers n'habitant pas le territoire du SISTO et qui souhaitent accéder aux déchèteries.

Il est proposé d'ajouter à l'article 14 « conditions d'accès en déchèterie ».

Aucun particulier extérieur au territoire du SISTO ne sera accepté en déchèteries. Sauf cas exceptionnels ci-dessous sur justificatifs, le SISTO accepte de mettre à disposition une carte d'accès déchèterie « Particulier » et « unimode » pour une durée de 12 mois maximum, au tarif de « l'abonnement particulier » en vigueur, année en cours lors de la demande, délibéré par le comité syndical du SISTO :

Les cas concernés sont :

- Maison en vente suite au décès du propriétaire avec besoin de vider la maison (Justificatif de maison de retraite ou hôpital),
- Maison en vente, en friche, non occupée, avec besoin de rafraichir (taille de haies) et vider la maison (Justificatif : facture eau, électricité),
- Maison en location où le locataire est parti sans prévenir le propriétaire avec besoin de vider (bail de location),
- Maison en rénovation (Justificatif de location pendant les travaux de rénovation, uniquement dans le cas où l'habitation n'est pas sur le territoire du SISTO).
- Terrain avec hangar pour un entretien du terrain (taxe foncière).

Aucun prorata ne sera effectué sur « l'abonnement particulier » pour une utilisation inférieure à une année complète.

La facture sera immédiatement adressée aux demandeurs.

VOTE : unanimité

## **8. Achat d'un véhicule**

Monsieur BELLIER rappelle que le SISTO louait un véhicule TRAFIC FOURGON pour l'agent de maintenance depuis mai 2013. Il est proposé le rachat du véhicule pour la somme de 14 666 € HT. Cette somme est prévue au budget primitif 2014.

VOTE : unanimité

## 9. Informations diverses

### Renouvellement de l'autorisation Préfectorale pour la collecte en C 0.5

Un courrier a été adressé à la Préfecture pour la demande de renouvellement concernant la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Remplacement de Mle HOUSSEMAGNE

Mademoiselle BADIER Clarisse remplacera Mle HOUSSEMAGNE Julie du 15 juillet au 16 janvier 2015 (congé maternité + congés annuels).

### Règlement de service et mémo technique

Ces documents sont à la disposition des élus. Ceux qui souhaitent ces documents peuvent s'adresser à Mle RAFFIN Céline, technicienne au SISTO ([celine.raffin@sisto.fr](mailto:celine.raffin@sisto.fr))

### Calendrier des réunions

Bureau : Lundi 13 Octobre 2014 à 18 H 30

Comité Syndical : Mercredi 22 Octobre 2014 à 20 H 30 (salle du Jardin Public)

-----  
Fin de réunion à 22 H 45

Le secrétaire de séance  
M. COSTE Cyril



